



Commission Départementale du Statut de l'Educateur

PROCÈS VERBAL du 16 mars 2026

Présidence : Abdelhak RAJI (CD)

Secrétaire de séance : Gérard VIVES (CD)

Présents : Daniel LOUIS - Jean-Claude DEROZIER

Absents excusés : Dominique DA ROCHA (CD) - Jean-Paul PEYRIN (CD) - José QUEIROS ARAUJO

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Educateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Educateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

Examen des feuilles de matches du 23 novembre 2025 au 08 mars 2026 inclus, pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Chelles AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. Adama DIABY,

- sur le match du 14/12 n°53540389, remplacé par M. Zakarya MOUTTAKI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 15/02 n°53540431, remplacé par M. Zakarya MOUTTAKI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Combs la Ville CA :

Absence de l'Educateur désigné, M. Clément MERRIEN,

- sur le match du 14/12 n°53540390, remplacé par M. Beurs MPAKA SITUATALA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Lognes US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Christopher BAPTISTA,

- sur le match du 08/02 n°53540425, remplacé par M. Ilyes MEZIANE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Servon FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Kevin LEMARIE,

- sur le match du 15/02 n°53540432, remplacé par M. Yoann DELANEUVILLE (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Avonnaise US Foot :

Absence de l'Educateur désigné, M. Steve ETOGO AKPE,

- sur le match du 22/02 n°53549269, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

Briard SC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Djodjo OLELA KETO,

- sur le match du 30/11 n°53549935, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/12 n°53549937, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/01 n°53549944, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°53549946, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/02 n°53549948, remplacé par M. Benoit JARRY (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/02 n°53549952, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/02 n°53549959, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Briard SC de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 26 mars 2026 midi dernier délai, les raisons de ces changements d'éducateur.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Mohammed BOUTA,

- sur le match du 18/01 n°53549220, remplacé par M. Mehdi DIEFFAL (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°53549225, remplacé par M. Mehdi DIEFFAL (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Pays Fontainebleau :

Absence de l'Educateur désigné, M. Samuel BEAUMONT,

- sur le match du 15/02 n°53549241, remplacé par M. David SEMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/02 n°53549265, remplacé par M. Maxime AMESSIS (BEF), titulaire du diplôme requis.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Samir LAOUEJ,

- sur le match du 01/03 n°53549202, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

Vaires Ent. Et C. US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jeff SANON,

- sur le match du 25/01 n°53549222, remplacé par M. Mehdi BAHRI (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/02 n°53549948, remplacé par M. Mehdi BAHRI (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

U16 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Avonnaise US Foot :

Absence de l'Educateur désigné, M. Cyrille CHARPENTIER,

- sur le match du 01/02 n°53549905, remplacé par M. Marceau DROUAT (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

Cesson VSD ES :

Absence de l'Educateur désigné, M. Omar ALLAOUI,

- sur le match du 30/11 n°53549893, remplacé par M. Mehdi TONISSI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/12 n°53549895, remplacé par M. Mamadou FOFANA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/01 n°53549902, remplacé par M. Mehdi TONISSI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/02 n°53549908, remplacé par M. Cédric GUILLOSO (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission a bien pris en compte le mail du club de Cesson VSD ES en date du 05 mars 2026 à la Direction du District Seine et Marne de football, mais demande quand même au club de Cesson VSD ES de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 26 mars 2026 midi dernier délai, les raisons de ces changements d'éducateur et la suite à donner pour le remplacement de l'éducateur M. Omar ALLAOUI.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Meaux Academy CS 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Maxime TREVIS,

- sur le match du 18/01 n°53549438, remplacé par M. Hamza SYLLA (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Pays Fontainebleau :

Absence de l'Educateur désigné, M. Alexandre MARTINS,

- sur le match du 07/12 n°53549895, remplacé par M. Najah BEN KHALIFA (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/02 n°53549464, remplacé par M. Najah BEN KHALIFA (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Adel MASSON,

- sur le match du 07/12 n°53549418, secondé par M. Chris IZIMI (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 18/01 n°53549440, remplacé par M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°53549447, secondé par M. Chris IZIMI (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 01/02 n°53549452, secondé par M. Chris IZIMI (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 08/02 n°53549458, secondé par M. Chris IZIMI (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 15/02 n°53549465, secondé par M. Chris IZIMI (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Alexandre MATIGNON,

- sur le match du 07/12 n°53549416, remplacé par M. Quentin HOUET (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/02 n°53549460, remplacé par M. Jeremy DAMSMA ABRASSART (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Dammarie les Lys FC :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 29/11 n°53622611, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/12 n°53622616, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/12 n°53622629, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/01 n°53622633, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/01 n°53622638, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 07/02 n°53622647, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/02 n°53622650, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Dammarie les Lys FC de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 26 mars 2026 midi dernier délai, la raison de cette non-désignation.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Le Mée Sports :

Absence de l'Educateur désigné, M. Bakary DIBANE,

- sur le match du 17/01 n°53622636, secondé par M. Samy MEDINA (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

- sur le match du 07/02 n°53622644, remplacé par M. Samy MEDINA (BMF), titulaire du diplôme requis.

Melun FC 3 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Sadouba BARRY,

- sur le match du 20/12 n°53622610, remplacé par M. Dylan SOMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/12 n°53622617, remplacé par M. Tarcisse NTUMBA TSHIBENGU (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/12 n°53622630, remplacé par M. Dylan SOMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Vincent GOUAILLE,

- sur le match du 29/11 n°53622608, remplacé par M. Thomas GRONDIN (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/12 n°53622617, remplacé par M. Thomas GRONDIN (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/12 n°53622628, remplacé par M. Thomas GRONDIN (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/01 n°53622642, remplacé par M. Thomas GRONDIN (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/02 n°53622645, remplacé par M. Thomas GRONDIN (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/02 n°53622655, remplacé par M. Thomas GRONDIN (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 26 mars 2026 midi dernier délai, les raisons de ces changements d'éducateur.

Vaires 77 US 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Doury Clifton YABALA,

- sur le match du 29/11 n°53622609, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Quentin HOUET,

- sur le match du 21/02 n°53622683, remplacé par M. Vincent SANTOS (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

***Le Président de la Commission
Abdelhak RAJI***

***Le Secrétaire de Séance
Gérard VIVES***